

CHAPITRE X.

Récompenses honorifiques et pécuniaires.

Art. unique. Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité, 10,000 »

CHAPITRE XI.

Statistique générale.

Art. unique. Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale, 7,500 »

CHAPITRE XII.

Frais de police.

Art. unique. Mesures de sûreté publique, 80,000 »

CHAPITRE XIII.

Jeux de Spa.

Art. 1^{er}. Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses, 2,220 »
— 2. Subside à la ville de Spa, 20,000 » } fr. 22,220 »

CHAPITRE XIV.

Dépenses imprévues.

Art. unique. Crédit ouvert pour les dépenses imprévues, 30,000 »
Total fr. 8,406,953 46

926. — 25 DÉCEMBRE 1838. — *Loi qui proroge celle des concessions de péages.* (Bull. offic., n. CVI.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété, et nous ordonnons ce qui suit :

Article unique. La loi du 19 juillet 1832, sur les concessions de péages (*Bulletin officiel*, n^o 519), est prorogée au 1^{er} janvier 1840 (2).

Mandons et ordonnons, etc.

927. — 2 JANVIER 1839. — *État dressé par le Ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères, en exécution de l'article 4 de la loi du 31 juillet et de l'arrêté royal du 7 août 1834, et indiquant le prix moyen du Froment et du Seigle pendant la qua-*

trième semaine du mois de décembre 1838. (Bull. offic., n. CVI.)

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	Quant. vend.	Prix moyen. Fr. c.	Quant. vend.	Prix moyen. Fr. c.
Arlon,	560	20 25	21	13 28
Anvers,	120	25 18	208	13 88
Bruges,	382	25 53	542	13 88
Bruxelles,	1,650	25 14	225	15 22
Gand,	414	25 34	260	13 96
Hasselt,	352	24 00	1,680	15 65
Liège,	100	22 52	100	16 83
Louvain,	5,175	23 88	1,049	15 12
Namur,	380	23 93	552	15 47
Mons,	1,090	24 66	580	13 44
Totaux . . .	10,023		4,818	
Prix moyen	24 17	14 95

Nota. D'après la loi du 31 juillet 1834, le fro-

(1) Rapport par M. Van Hoooubrouck, le 17 décembre. — *Monit.* du 17. — Adoption sans discussion le même jour à l'unanimité des 69 membres présents.

Rapport au sénat par M. De Haussy, le 19 déc. — *Monit.* du 20. — Adoption sans discussion à l'u-

nanimité des 30 membres présents le 22 décembre. — *Monit.* du 23.

(2) *Pasin.*, 1832, p. 403. — 10 juillet 1833, n^o 862. — 22 juillet 1834, n^o 599. — 31 janvier 1836, n^o 12. — 28 décembre 1836, n^o 656. — 24 mai 1837, n^o 115. — 25 décembre 1837, n^o 636.